



COVID 19

**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DOSSIER DE PRESSE
VENDREDI 15 JANVIER 2021**

Qui peut se faire vacciner ?

- ✓ Les résidents d'établissements accueillant des personnes âgées et résidents en services de longs séjours (EHPAD, USLD ...).
- ✓ Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation.
- ✓ Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- ✓ Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- ✓ Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités.

Lancement de la vaccination pour le grand public, par tranche d'âge, en commençant par les plus de 75 ans dès le lundi 18 janvier 2021.

La vaccination est libre et gratuite. Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous dans un centre de vaccination, ou bien consulter leur médecin traitant en amont pour poser toutes leurs questions éventuelles.

Comment prendre rendez-vous ?

Il est possible de se rapprocher directement du centre de vaccination proche de son domicile.

Dès ce vendredi 15 janvier 2020, l'ensemble des centres de vaccinations sont listés sur le site Santé.fr.  Il est alors possible de prendre rendez-vous directement en ligne.

 Le Gouvernement a également retenu trois plateformes privées de rendez-vous en ligne que sont : Maiia, Keldoc et Doctolib qui est celle utilisée dans le département des Hautes-Alpes.

Un numéro téléphonique unique et gratuit permet également, notamment pour ceux dépourvus d'accès à Internet ou aux applications mobiles des plateformes, ou ne connaissant pas le contact direct des centres de vaccination, de prendre rendez-vous dans l'un des centres de vaccination de son département :

0800 009 110

90%

Pour la première semaine, près de 90% des créneaux ont déjà été réservés.

Où se faire vacciner dans les Hautes-Alpes ?

Dès le 18 janvier 2021, quatre centres de vaccination sont accessibles grâce à une mobilisation exceptionnelle des élus et professionnels de santé, et des établissements hospitaliers du département, auxquels viendront s'ajouter d'autres sites lorsque les capacités logistiques seront totalement déployées. Ainsi, le département des Hautes-Alpes répond largement à l'instruction du Premier Ministre qui est de proposer au minimum un centre de vaccination pour 100 000 habitants.



BRIANÇON : Salle du Prorel
du lundi au samedi - horaires à confirmer

EMBRUN : Centre hospitalier
du lundi au vendredi - 9h-13h / 14h-17h

GAP : Salle du CMCL
du lundi au samedi - 10h-16h

LARAGNE-MONTÉGLIN : Centre hospitalier
du lundi au vendredi - 9h-12h / 14h-17h

Comment se déroule la vaccination ?

Au centre de vaccination, un médecin ou tout autre soignant, avec une forte mobilisation des médecins et infirmiers libéraux et hospitaliers, vous posera quelques questions ou vous fera remplir vous-même un questionnaire simple visant à vérifier que vous pouvez être vacciné normalement :

Avez-vous eu le COVID au cours des 3 derniers mois ?
Avez-vous été vacciné contre la grippe ces 3 dernières semaines ?
Souffrez-vous d'allergies graves ?
Avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes ?
Avez-vous été en contact avec un cluster très récemment ?
Êtes-vous enceinte ?

Ensuite, la personne sera invitée à se faire vacciner directement par un médecin ou un infirmier.

Il s'agit d'une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins.

 Puis, la personne sera invitée à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité.

Lors de chaque prise de rendez-vous, un second sera automatiquement proposé pour le rappel. Les stocks sont constitués pour garantir cette deuxième injection.

Pour les personnes de plus de 75 ans ne pouvant se déplacer, notamment qui bénéficient déjà de soins à domicile, il sera possible de bénéficier d'une vaccination à domicile.

Le vaccin ne protège pas de la contagiosité



En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine.

C'est pour cela qu'il est recommandé de poursuivre le respect des gestes barrières, même lorsque l'on est vacciné.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Contact Presse

Préfecture des Hautes-Alpes
Bureau de la Communication et de la Représentation de l'État
04.92.40.48.10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*